



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

L'an **DEUX MILLE ONZE** le **16 DECEMBRE** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 13
présents : 12
votants : 13

PRÉSENTS : G. RINFRAY - P. THOMAS - O. BRULE - C. ALLAIN - T. SAULNIER - B. MAIRY - D. SAFFRAY – G. DESCHAMPS - JM LE MONTREER - Y. PAUMELLE - F. PRUNIS - M.VILLALARD

REPRESENTES : B. PLARD pouvoir à G. RINFRAY

EXCUSES :

Date de convocation :

Le 10/12/2011

F. PRUNIS a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 100/2011: RECRUTEMENT AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Mr le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 02 juillet 2010, le conseil municipal a, par délibération n°56/2010, supprimé le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe occupé par Madame COLLIN Isabelle. Cette suppression était consécutive à la mutation de Mme COLLIN vers une autre collectivité.

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recréer un poste d'agent administratif territorial 2^e classe pour permettre un recrutement direct par la commune.

En effet, le poste actuellement occupé par Madame Cécile PIERRET depuis le mois de septembre 2010 est par le biais d'une mise à disposition par le CDG35.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour la création du poste d'agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2012 sur les bases de 35 heures hebdomadaires.
- **mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et prendre l'arrêté correspondant pour recruter Madame PIERRET Cécile à ce poste à compter du 1^{er} janvier 2012, pour 35/35^{eme}.

DÉLIBÉRATION N° 101/2011: MODIFICATION BUDGETAIRE

Décision modificative n°6

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil la mise en place de l'emprunt pour financer la construction du restaurant scolaire. Le débloqué des fonds a été effectué en 2011 et l'organisme prêteur présente une 1^{ère} échéance à rembourser en décembre 2011.

Afin de pouvoir mandater cette échéance, il y a lieu de procéder à une modification du budget car les crédits ouverts au 1641 sont insuffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **décide** de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Article 1641 « emprunts » + 4000 €
- Article 2313 opération 30 « nouvelle mairie » - 4000 €

DÉLIBÉRATION N° 102/2011: VALIDATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE

M. Le Maire donne lecture aux membres du Conseil du règlement de la cantine proposé en vue de l'ouverture du futur restaurant scolaire en janvier 2012 et de la mise en place du service de livraison des repas avec un prestataire extérieur.

Le règlement prévoit, entre autre, une pénalité tarifaire de 30% sur le prix initial du repas pour les personnes qui ne respecteraient pas l'obligation de s'inscrire, au plus tard la veille avant 9 heures, au restaurant pour pouvoir y déjeuner.

Il y a lieu de se prononcer sur la mise en place de ce règlement dès janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **valide** le règlement de la cantine
- **mandate** M. le Maire pour appliquer la pénalité tarifaire de 30% sur les repas non commandés.

DÉLIBÉRATION N° 103/2011: VALIDATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet du futur CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) établi par la CAF pour les années 2011-2014.

Le CEJ est le contrat qui lie le Centre de Loisirs de Pancé Poligné, avec la CAF d'Ille et Vilaine, les Communes de Pancé, Poligné, La Bosse de Bretagne, Le Sel de Bretagne ainsi que la CCMVS.

Il y a lieu de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Poligné au CEJ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **valide** le Contrat Enfance Jeunesse pour les années 2011-2014, pour un montant annuel de :
 - **20 174 euros en 2011**
 - **20 440 euros en 2012**
 - **21 308 euros en 2013**
 - **23 566 euros en 2014**
- **mandate** M. Le Maire pour signer le contrat avec les partenaires.

DÉLIBÉRATION N° 104/2011: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE LA SAUDRAIS A Mr GERARD THOMAS

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération 69/2009 du 25 septembre 2009, la Commune a confié à M. Gérard THOMAS l'exploitation de terrains appartenant à la Commune.

Suite à la vente du terrain aux Enfants au Pays et la création du chemin piétonnier entre Pancé et Poligné en 2011, 92a71ca ont été repris de la surface cultivable à Mr Gérard THOMAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **mandate** Mr le Maire pour signer un avenant à la concession temporaire, avec Mr Thomas pour l'exploitation des parcelles d'une contenance cultivable totale de 3ha 00a 1ca, à compter du 1^{er} janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° 105/2011: MODIFICATION BUDGETAIRE

Décision modificative n°7

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité d'acquérir des machines de nettoyage du sol en vue de l'ouverture du restaurant scolaire.

Afin de pouvoir acheter ces machines pour l'ouverture du restaurant, il y a lieu de prévoir des crédits au budget pour un montant de 4000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** de procéder à la modification budgétaire suivante :

- Article 2188 opération 11 « groupe scolaire » + 4000 €
- Article 2313 opération 30 « nouvelle mairie » - 4000 €